

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 21 avril 2021

OBJET : Concertations liées code de l'Urbanisme -Action 3 6 à 9- cabinet Dialter

L'an Deux Mille vingt et un, le mercredi 21 avril à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre des Congrès de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Étaient PRESENTS : Mesdames et Messieurs ; Gérard LARRAT, Isabelle CHESA, Magali BARDOU, Phillipe ANDRIEU, Hervé BARO, Tamara RIVEL, Chloé DANILLON, Michel PROUST, Pascal VALIERE, Didier CARBONNEL.

EXCUSES : Mesdames et Messieurs ; Laurence GASC, Régis BANQUET, Magali ARNAUD (supplée par Didier CARBONNEL), Didier CODORNIU, Hélène GIRAL, Patric ROUX, Jean-Noël LLOZE

Secrétariat de séance : Magali BARDOU

Par délibération en date du 5 juillet 2018, l'Assemblée délibérante a fixé les modalités de la concertation pour les aménagements de l'entrée est Cité. Elle précise que des réunions publiques seront organisées par le Syndicat Mixte en présence d'élus des collectivités membres et d'un médiateur public.

Elle précise également qu'une diffusion large sera effectuée auprès des habitants, commerçants, fournisseurs de la Cité et autres acteurs concernés par le projet d'informations de présentation des orientations principales du projet et d'informations sur les modalités de la concertation.

Un bilan a d'ores et déjà été produit figurant au dossier de maîtrise d'œuvre et communiqué aux acteurs et validé par délibération n°23.2018. Cette concertation doit se poursuivre tout au long du projet. Il importe de poursuivre cette médiation du projet au fur et à mesure de son avancée. Nous proposons pour l'année 2021 l'engagement de réunions publiques animées par le cabinet Dialter soit :

- 2 réunions sur la phase AVP et une réunion sur la phase PRO du projet y compris les comptes rendus et préparations de ces mêmes réunions (pour un budget de 20 000€ TTC)
- Des rencontres et actions optionnelles (communication liée au projet entre autres)

Nous proposons à l'Assemblée Délibérantes le plan de financement suivant :

| Montant total de l'investissement HT | Ville | Carcassonne Agglo | Dépt 11 | Région | Syndicat mixte OGS- |
|--------------------------------------|-------|-------------------|---------|--------|---------------------|
| 16 667€ | 3300€ | 3300€ | 3300€ | 3300€ | 3467€ |

Le Conseil Syndical après en avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'unanimité

- **D'engager** les concertations liées au Code de l'Urbanisme sur les 3 6 à 9 avec le Cabinet Dialter
- **De valider** le plan de financement proposé ci-dessus,

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Publication par affichage le :
Le Président

